

Vinum Et Spiritus s'inquiète du décret royal concernant la publicité pour les boissons alcoolisées

« La politique ne doit pas devenir une croisade personnelle. Nous comptons sur le gouvernement pour assumer sa responsabilité collective. »

Bruxelles, le 16 juillet 2025 – Le décret royal sur la publicité pour les boissons alcoolisées actuellement en discussion suscite de vives inquiétudes au sein du secteur belge des vins et spiritueux. Ce qui semble être des dispositions techniques ou à impact limité risque, en l'absence de limitations claires, de déboucher sur un changement de politique contraire aux accords conclus dans l'accord de gouvernement.

« Nous croyons en une politique forte mais cohérente en matière d'alcool », déclare Geert Van Lerberghe, directeur général de Vinum Et Spiritus. « Mais la politique ne doit pas devenir une croisade personnelle et doit rester proportionnée, scientifiquement fondée et fidèle à l'accord de coalition. Nous comptons sur le gouvernement pour assumer sa responsabilité collective. »

Le secteur souscrit pleinement à l'objectif du plan alcool interfédéral 2023-2028 visant à réduire la consommation excessive et nocive d'alcool. Comme prévu dans l'accord de gouvernement, le secteur des vins et spiritueux soutient une politique équilibrée et efficace en matière d'alcool, fondée sur des connaissances scientifiques reconnues et le bon sens social.

Une modification sémantique aux conséquences fondamentales

La proposition de remplacer le message actuel « l'abus d'alcool nuit à la santé » par « l'alcool nuit à la santé » découle de l'accord de coalition. Bien que cette modification semble à première vue être un détail, elle pourrait être utilisée pour introduire de nouvelles orientations politiques aux conséquences considérables .

Le secteur reconnaît l'importance politique des accords conclus et souscrit à la nécessité de les mettre en œuvre correctement et loyalement. C'est précisément là que le bât blesse : avec cette mesure, la politique risque de s'écarter de son objectif initial — réduire la consommation excessive et nocive — pour décourager de manière générale toute forme de consommation, quels que soient le contexte, le volume ou le groupe cible. Cela va à l'encontre de l'esprit et de la lettre tant de l'accord de gouvernement que du plan interfédéral sur l'alcool, qui mettent explicitement l'accent sur la lutte contre la

consommation excessive et nocive d'alcool. Le secteur demande donc des garanties confirmant que cela restera le principe directeur dans la poursuite de la mise en œuvre de la politique.

L'insécurité juridique guette

La définition de la « publicité » telle qu'elle est proposée est également très large et risque de qualifier toute mention neutre d'un nom ou d'un logo de marque comme étant de la publicité. Cela est inapplicable dans la pratique et ouvre la voie à l'arbitraire. La clarté juridique est absolument nécessaire pour ne pas entraver inutilement l'activité économique.

Les règles européennes et la réalité économique méritent le respect

Le projet décret royal semble en outre sous-estimer l'impact sur les campagnes de marketing numérique internationales. Vinum Et Spiritus souligne que les règles de la procédure TRIS ne sont pas facultatives et demande qu'elles soient correctement respectées.

La compétitivité des entreprises belges est sous pression. Vinum Et Spiritus apprécie donc l'attention accordée par l'accord de gouvernement au renforcement de l'économie belge et la compétitivité de notre secteur, mais appelle le gouvernement à poursuivre cette ambition de manière cohérente dans tous les domaines politiques. Il est essentiel que les paroles se traduisent en actes.

« Nous continuons à adopter une attitude constructive », conclut M. Van Lerberghe. « Mais nous n'exigeons rien de moins qu'une mise en œuvre loyale, équilibrée et correcte de l'accord de gouvernement. Il ne s'agit pas de lobbying, mais de confiance dans la bonne gouvernance ».

A propos de Vinum Et Spiritus

Vinum Et Spiritus est la fédération sectorielle belge de l'industrie du vin et des spiritueux, qui représente plus de 80 membres. Les membres vont des producteurs et négociants de vins et spiritueux à un ensemble diversifié de petites, moyennes entreprises et multinationales. Partenaire de confiance du gouvernement et centre d'expertise au service de ses membres, Vinum Et Spiritus s'engage à promouvoir une consommation responsable d'alcool et à renforcer et protéger le secteur belge des vins et spiritueux. La fédération figure également dans le registre de transparence sous le numéro : 314988627543-71.

Contact Presse

Julie Galot

Communication Manager Vinum Et Spiritus

+32 479 08 62 15

julie@vinumetspiritus.be